

**SEANCE CONSEIL MUNICIPAL**  
**12 novembre 2012**

L'an **deux mille douze** le **douze novembre**, le Conseil Municipal de la commune de Sauveterre de Guyenne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de **M. Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 novembre 2012

**Présents** : M. Yves **d'Amécourt**, Maire, M. Benoît **Puud**, M. Patrick **Barrière**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, Mme Marie-José **Lawther**, Adjoints, M. Rémi **Ballarin**, Mme Ghislaine **Curoy**, Mme Sandrine **Dèche** M. Luc **Hérault**, M. Guy **Latorre**, M. Claude **Lumeau**, Mme Sylvie **Panchout**, Mme Annette **Quebec**, M. Jean-Paul **Souan**.

**Absents ou excusés** : M. Pierre **Tomada** (pv à Claude LUMEAU), M. Gilles **Bussac** M. Philippe **Laveix**, M. Serge **Maurin**, Mme Françoise **Mery** (pv à Sandrine Combefreyroux)

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le compte rendu du 08 octobre 2012 et si des observations sont à formuler. Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu du 08 octobre 2012 est adopté à seize voix pour.

Madame Marie José LAWThER est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

**Ajout de points à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour.

- Budget : DM travaux en régie  
Equilibre financier CAC
- Immeuble de la Poste : plan emprise et fermeture du bas de la place
- Personnel : modification du régime indemnitaire et modification de temps de travail
- Bibliothèque : réglementation des bénévoles dans les bibliothèques et convention de prêt avec le SIRP
- Questions diverses : avis de coupure, Moulin des Aynes, compte rendu réunion « Plan Bastide »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**1 – BUDGET**

Décision modificative budget communal

Afin de pouvoir intégrer les travaux en régie en investissement, liquider et mandater les factures en fonctionnement il est proposé les ouvertures et virements de crédits suivants :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
023	19 212.77	722-042	29 212.77
61522	10 000.00		
<b>Totaux</b>	<b>29 212.77</b>	<b>Totaux</b>	<b>29 212.77</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
21312-040	9 884.37	021	19 212.77

## Séance du 08 octobre 2012

21318-040	1 461.32		
2138-040	5 394.15		
2132-040	2 472.93		
21311-040	10 000.00		
2313-013	- 10 000.00		
<b>Totaux</b>	<b>19 212.77</b>	<b>Totaux</b>	<b>19 212.77</b>

Après échange de vue, le conseil municipal donne son accord, à seize voix pour, à cette décision modificative.

### Décision modificative – budget régie des transports

Le compte capital 1641 est en dépassement de 0.04 € € afin de prendre en charge le mandat n°16 (échéance d'emprunt) il convient de prendre une décision modificative pour alimenter le compte 1641 de 0.04 €

Virement de crédit

Article 2182	-0.04
Article 1641	+0.04
	0

Après échange de vue, le conseil municipal donne son accord, à seize voix pour, à cette décision modificative.

### Subventions CAC

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du bilan de l'association du comité d'animations culturelles pour 2012 et notamment sur « Sauveterre fête ses vins » qui a cette année encore maintenu une prestation de grande qualité.

Par contre, le spectacle organisé début juillet «les années boum» n'a pas répondu à toutes les attentes et n'a pas rencontré le public attendu pour diverses raisons, contrairement au «Duo des Non» en 2011.

L'association se trouve actuellement devant quelques difficultés financières et demande la possibilité de versement d'une subvention supplémentaire pour l'année 2012.

Après échange de vue, le conseil municipal décide d'accorder une subvention supplémentaire pour 2012 de 3000 € :

- 5 conseillers décident de se retirer du vote (dont Monsieur Souan en tant que Vice Président du CAC),
- 1 conseiller décide de s'abstenir,
- 2 conseillers votent contre,
- 8 conseillers votent pour.

## 2 –TRAVAUX MAIRE

- Avenant n° 23 - lot 13 « Isolation thermique », Ent ISOWECK.

Il est propose de passer un avenant au marché lot n° 13 « Isolation thermique »

Suppression provision doublages - 600.00 €

Soit une moins value de - 600.00 €

Le conseil municipal donne son accord, à seize voix pour, et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant en moins value au marché de travaux.

### **3 – IMMEUBLE DE LA POSTE**

- **Avenant n°1 au marché public de maîtrise d'œuvre**

Article 2 :

A l'issue de l'étude niveau APD, l'enveloppe financière prévisionnelle de 600000.00€ HT fixée initialement dans le contrat de maîtrise d'œuvre du 08 avril 2011 est transformée en coût prévisionnel définitif des travaux à 600000.00€.

Le taux de tolérance reste inchangé.

Le forfait provisoire devient le forfait définitif soit 51000.00 €

Le conseil municipal donne son accord, à seize voix pour, et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

- **Avenant n°2 au marché public de maîtrise d'œuvre**

Article 1 : Cet avenant à pour but de formaliser le coût de réalisation des travaux et de fixer le seuil de tolérance.

Article 2 : Coût de réalisation : celui-ci est fixé à 650 320.96 € TTC (soit HT 543 746.63€)

Article 3 : Seuil de tolérance : celui-ci est fixé à 3% du montant de l'opération

Article 4 : Toutes les clauses du marché non contraires à celles du présent avenant restent applicables

Le conseil municipal donne son accord, à seize voix pour, et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

### **Travaux**

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que durant les travaux de la poste, afin de garantir la sécurité du chantier et des passants, une partie du stationnement de la place sera fermé notamment face à la poste, mais le stationnement face à la mairie sera toujours accessible. Les travaux devraient durer environ neuf mois.

### **4 – PERSONNEL**

- **Avancement de grade au titre de l'année 2012 – Proposition d'ouverture de postes en vue des nominations au titre de l'avancement**

Monsieur le Maire expose que plusieurs agents étaient éligibles et ont été proposés à l'avancement au grade :

2 agents au service technique (examen professionnel)

2 agents au service scolaire (ancienneté)

1 agent au service animation (examen professionnel)

La Commission administrative paritaire placée près le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde réunie en séance du 31 octobre 2012, a rendu un avis favorable pour que ces cinq agents bénéficient ainsi d'un avancement de grade.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, par seize voix pour, accepte :

- de créer :

- 4 postes d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe

- de fermer les postes devenu vacant :

- 4 postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe

• **Mise en place de la prime de fonction et de résultat**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est souhaitable de mettre en place la prime de fonction et de résultat (loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée art 33 et 88, le décret n° 91-875 du 06 septembre 1991 modifié et le décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008) pour le cadre d'emploi des attachés.

Cette prime de fonctions et de résultats se compose de deux parts cumulables entre elles :

- Une part tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées ;
- Une part tenant compte des résultats de la procédure d'évaluation individuelle prévue par la réglementation en vigueur et de la manière de servir.

Après échange de vue et vue l'avis favorable du comité technique paritaire réuni en séance du 31 octobre 2012, le conseil municipal donne son accord, à seize voix pour, à la mise en place de la prime de fonction et de résultat suivant la réglementation en vigueur.

• **Modification du temps de travail des agents relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux de la collectivité.**

Considérant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée – art 7-1 et 33.

Monsieur le Maire propose la modification de l'organisation du temps de travail des agents relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux de la collectivités afin de la faire évoluer celle-ci sur un cycle hebdomadaire constant de 37 h contre 35 h actuellement. Modification plus représentative de la situation actuelle et des nécessités de service, permettant aux agents de ce cadre d'emploi de disposer de 12 jours annuels d'ARTT (Aménagement et Réduction du Temps de Travail).

Après échange de vue, le conseil municipal donne son accord, à seize voix pour, à cette modification d'organisation de temps de travail.

## **5 – COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SAUVETERROIS**

• **Convention pour le reversement des prestations sociales (CAF-MSA) de l'accueil périscolaire**

Monsieur le Maire rappelle que le service d'accueil périscolaire a été organisé dans le cadre du « Contrat Enfance et Temps Libre », signé par la communauté des communes de Sauveterre de Guyenne et la commune de sauveterre de Guyenne avec les organismes sociaux (Caisse d'allocations familiales et Mutualité sociale agricole).

Il y a lieu en conséquence de renouveler la « convention de prestation de service Contrat Enfance et Temps Libre » de l'accueil périscolaire » avec la communauté des communes de Sauveterre de Guyenne pour lui permettre de reverser à la commune le montant des prestations familiales qu'elle perçoit à ce titre.

Le conseil municipal donne son accord, à seize voix pour, pour le renouvellement de cette convention et autorise monsieur le Maire à signer la nouvelle convention

## **6 – BIBLIOTHEQUE**

### **• Convention de partenariat avec la communauté des communes du Sauveterrois pour la mise en réseau des bibliothèques**

Madame LAWThER rappelle que les bibliothèques sont des services culturels qui contribuent aux loisirs, à l'information et à la formation initiale et permanente de tous les publics. Elles participent au développement culturel et économique de la communauté des communes du Sauveterrois.

Il est proposé la signature d'une convention de partenariat qui a pour but de définir le cadre de la mise en réseau des bibliothèques entre la communauté des communes du Sauveterrois et les communes de Blasimon, Gornac et Sauveterre de Guyenne.

Après échange de vue, le conseil municipal donne son accord, à seize voix pour, et autorise la signature de la convention de partenariat avec la communauté des communes du Sauveterrois.

Madame Marie José LAWThER remercie par la même occasion l'ensemble des bibliothécaires du territoire et la Communauté de communes pour le travail effectué pour la mise en place de ce partenariat.

Monsieur le Maire rappelle le contexte de ce partenariat et réaffirme le souhait des élus de la communauté des communes d'aider les différentes entités existantes à Blasimon, Gornac et Sauveterre, sur le territoire via une mise en réseaux et des nouveaux moyens (informatique...) plutôt que d'ouvrir une seule grande bibliothèque-médiathèque qui entraînerait la fermeture des structures actuelles.

### **• Prise en charge des frais des bibliothécaires volontaires**

Madame Lawther expose que dans le cadre de l'harmonisation des 3 bibliothèques et de la mise en réseau de ces dernières avec la Communauté de communes du Sauveterrois, il est souhaitable de mettre en place la gestion des bibliothécaires volontaires et notamment :

- Prise en charge des frais lors des déplacements pour les formations (frais de route et de repas éventuels).
- Charte du bibliothécaire volontaire

Après échange de vue, devant l'implication et le dynamisme des bibliothécaires volontaires, les réunions régulières suivies d'actions concrètes avec les bibliothécaires des 3 communes et le tout encadré par la Communauté de communes, le conseil municipal donne son accord, à seize voix pour, pour la prise en charges des frais lors de déplacements pour les formations et la mise en place d'une charte du bibliothécaire volontaire et d'adopter des règles claires pour les bénévoles.

### **• Convention de prêt avec SIRP Saint Brice, Coirac et Castelvieil**

Sur proposition de Madame Sandrine COMBEFREYROUX, le conseil municipal, par seize voix pour, autorise la signature d'une convention de prêt entre la bibliothèque municipale de Sauveterre de

Guyenne et le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de St Brice, Coirac et Castelveil.

## **7 – PLU**

Monsieur PUAUD expose au conseil municipal qu'après l'avis des personnes publiques associées (PPA) il y a lieu de saisir le Tribunal de Grande Instance pour demander la nomination d'un commissaire enquêteur afin de lancer ensuite l'enquête publique.

Cette enquête se déroulera sur une durée d'un mois minimum où un registre sera mis à disposition du public pour avis ou remarques. Le commissaire enquêteur établira un rapport. Dernière phase, le préfet donnera son avis et validera le PLU.

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

- Tarif accueil périscolaire – avenant

Madame Sandrine COMBEFREYROUX propose d'apporter un avenant aux tarifs par heure de l'accueil périscolaire à la suite d'une modification du logiciel de gestion (notamment pour comptabiliser le tarif à la demi-heure et non plus à l'heure).

<b>Quotient familial (calculé par l'APS)</b>	<b>communes adhérentes</b>	<b>communes non adhérentes</b>
< 400	0.70 €	1.50 €
entre 401 et 600	0.76 €	1.56 €
entre 600 et 900	0.80 €	1.60 €
entre 900 et 1200	0.86 €	1.66 €
> 1201 ou sans avis d'imposition	0.90 €	1.70 €

Après échange de vue, le conseil municipal accepte, à seize voix pour, la modification des tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- Hôtel de France – Gironde Habitat

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Préfet, en réponse à son intervention, autorisant la société Gironde Habitat à acquérir les huit logements de l'immeuble de France Aménagement Conseil pour la création de logement à loyer modéré. Monsieur le Maire se félicite de la présence future de nouveaux locataires sur la place centrale de la bastide, présence qui entrainera des effets positifs pour la vie du centre bourg et les commerces de proximité.

Il rappelle que dans le mandat, ce sont 61 logements qui seront construits ou engagés, dont 35 en centre ville.

- Travaux routier Bourg de St Léger

Monsieur le Maire fait part du programme du conseil général de travaux routiers sur la commune. C'est la traversée du bourg de st Léger qui est prévue en 2013 en enrobé (béton bitumineux) de l'ancienne école jusqu'à la sortie du village. Pour cette raison, la commune repoussera d'un an, la pose de ralentisseurs prévue dans le bourg, devant l'entrée du cimetière.

- Schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le maire fait part de l'arrêté préfectoral portant fusion du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et assainissement non collectif (SIAEPA) de Castelmoron d'Albret et du SIVOM de Monségur.

- Installation radar pédagogique route de Libourne

A la suite de l'accident mortel en septembre dernier, et à la demande faite par la commune, Monsieur le préfet nous fait part de son intention d'installer un radar de comptage des vitesses puis l'installation d'un radar pédagogique. A l'issue de ces études, l'élaboration de solutions pourra être entreprise.

Par ailleurs, une réunion de dialogue et de concertation avec le CCAS, les résidents de la RPA, le SDIS et la Gendarmerie est prévue le 20 novembre.

- Avenant protocole actes dématérialisés

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité de passer un avenant à la convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités locales destiné à prendre en compte les actes budgétaires dans la liste des actes télétransmis.

Le conseil municipal donne son accord, à seize voix pour, et autorise monsieur le Maire à signer l'avenant.

- Commission cantine

Monsieur BALLARIN signale qu'une première commission cantine a eu lieu le 23 octobre dernier et que des bonnes appréciations ressortent de ce premier bilan depuis le 14 septembre 2012, date à laquelle l'Aquitaine de Restauration, nouveau prestataire pour la restauration municipale, a pris ses « fonctions ».

- Avis de coupure d'électricité

Monsieur le Maire fait part d'un avis de coupure d'électricité le jeudi 29 novembre 2012 suite à des travaux.

- Moulin des Aynes

Monsieur le Maire rappelle que France Domaine avait estimé la parcelle « Au Moulin des Aynes » à 20 300 € et que le propriétaire est d'accord pour vendre. Monsieur le Maire suggère l'achat de cette parcelle qui serait prévu pour le budget 2013.

L'objectif de cet achat serait la restauration du fut du moulin, la démolition de la moitié de la maison du meunier, afin de dégager la vue et de sécuriser le carrefour –très dangereux- et la création éventuelle dans le reste du bâtiment d'un rendez-vous de chasse pour l'ACCA.

- Plan Bastide

Monsieur PUAUD donne un premier compte rendu de la réunion organisé par l'Union des villes Bastides le 30 octobre 2012, présidée par JM Darmian. Au cours de cette réunion, un état d'avancé du « Plan Bastides » du Conseil Régional d'Aquitaine a été dressé. La commune de Sauveterre-de-Guyenne, qui a déposé plusieurs dossiers éligibles à ce Plan (réhabilitation de l'immeuble de la Poste, création d'un centre d'interprétation des Bastides, projet de restauration du moulin des Aynes...), attend désormais l'examen de ces demandes de subvention par l'assemblée délibérante du Conseil Régional en 2012 et 2013.

- Club des Aînés

Madame QUEBEC remercie les services techniques pour la mise en route du chauffage et remercie également la commission sport pour les livres de la jurade et les coupes donnés aux gagnants du concours de belotte du club des aînés. L'ensemble a été très apprécié.

- TIGF

Monsieur PUAUD signale que le 22 novembre 2012 aura lieu la visite guidée de la station de compression TIGF avec les représentants des riverains et de la municipalité.

Cette visite fait suite à la réunion qui eu lieu à Pau le 8 octobre entre Monsieur le Maire et Madame la Directrice Général de TIGF suite aux incidents de l'été : bruit, déclenchement de l'alarme, ...

L'objectif de cette visite est de constaté de visu, les travaux qui ont été réalisés à la demande de la commune afin de diminuer les nuisances et de recueillir les explications de TIGF.

## AGENDA

09 Novembre : conférence sur l'Inde – 20h30 Salle des Fêtes (organisée par les Amis de la Bastide)

10 Novembre : conférence « Musique et pouvoir : la Musique Médiévale » - Mairie – 16 h (organisé par Tourisme animation) – entrée libre

10 novembre : loto pétanque – 21 h Salle des Fêtes

11 novembre : Commémoration du 11 novembre

17 novembre : Théâtre des Salinières « Jouvence à la Bordelaise » 21 h Salle des fêtes

21 au 25 novembre : 3exposition 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale » - Salle des Fêtes de Sauveterre – Ouverte à tous – Gratuite

1<sup>er</sup> décembre : loto tennis

1<sup>er</sup> décembre : AG du comité de Jumelage Franco Allemand à St Brice

08 décembre : Téléthon

08 décembre : Conférence « La métallurgie ancienne en Gironde » - 16h mairie

15 décembre : Repas Concert Ecole de Musique – Salle des Fêtes de Sauveterre – 20 h

04 janvier : théâtre des salinières

05 janvier : loto de la paroisse

12 janvier : loto des Aînés de la Bastide

18 janvier : Vœux de la Municipalité

19 janvier : Loto Football

23 janvier : repas des aînés à St Brice offert par le CCAS

26 janvier : loto Pétanque

27 janvier : Banquet de la Chasse

02 février : Loto pétanque

08 février : théâtre organisé par le CAC

09 février : loto pétanque

16 février : Concert Restos du Cœur – salle des fêtes

20 février : Don du Sang

23 février : loto des Aînés de la Bastide

23 février : Conférence « Trois sites grecs : Athènes , Argos, Thasos » - 16h Mairie de Sauveterre

1, 2 et 3 mars 2013 : Bourse aux vêtements FCPE

09 Mars : loto Pompiers

16 mars : Loto Pétanque

23 mars : Concert Ecole de musique

30 mars : Loto Judo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.